



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 021-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.43

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Patzen (Bern, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Implication bernoise dans la guerre de Poutine

La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine, en violant le droit international, dure maintenant depuis plus d'un an. La Suisse, et donc le canton de Berne, sont appelés à redoubler d'efforts pour mettre fin au soutien et au financement de cette guerre. Pourtant, le pays reste bien trop passif : selon l'Association suisse des banquiers, la Confédération n'a gelé que 7,5 milliards de francs sur les quelque 150 milliards de francs d'avoirs russes déposés sur des comptes en Suisse.

La coopération d'entreprises suisses avec l'industrie russe de l'armement constitue un autre volet : selon un rapport du Conseil de sécurité économique de l'Ukraine (Economic Security Council of Ukraine), de nombreuses entreprises suisses ont livré des biens à double usage à des entreprises d'armement russes depuis l'annexion contraire au droit international de la Crimée par la Russie, en mars 2014, soutenant ainsi sciemment la production d'armes et donc la guerre. Deux entreprises sises dans le canton de Berne sont mentionnées dans ce rapport. La société Fritz Studer SA de Steffisburg a livré en 2018 des ponceuses à disque à l'entreprise JSC Kuznetsov, fabricante de moteurs pour les avions de combat de Poutine. En 2019, Fritz Studer SA livrait également des machines à MMZ Avangard, fabricante de missiles sol-air. De son côté, la société GF Machining Solutions, filiale biennoise de Georg Fischer, a exporté en 2017 des fraiseuses et des machines d'électroérosion au groupe Kalachnikov qui, selon ses propres indications, produit 95 % de toutes les armes russes de petit calibre. En outre, selon le même rapport, l'entreprise a également vendu des machines à JSC Kuznetsov en mai 2022 par l'intermédiaire de l'entreprise zurichoise Galika SA. L'armée russe utilise aujourd'hui ces armes, fabriquées avec l'aide de Berne, dans la guerre cruelle et contraire au droit international qu'elle livre contre l'Ukraine. Le canton doit se pencher sur ces questions extrêmement problématiques et s'engager pour que cesse cette collaboration des entreprises bernoises.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position du gouvernement quant au fait que des entreprises bernoises ont fourni des biens à double usage à l'armée de Putine ?
2. Le gouvernement est-il intervenu auprès des deux sociétés, Fritz Studer SA et GF Machining Solutions, après la publication du rapport mentionné précédemment ou prévoit-il de le faire?
3. Le gouvernement a-t-il connaissance d'autres sociétés du canton de Berne qui ont livré des biens à double usage à des entreprises d'armement russes depuis 2014 ?
4. Le gouvernement est-il prêt à commander un rapport sur le rôle joué par l'industrie bernoise des machines dans la production d'armes russe ? Quelles possibilités voit-il pour informer davantage la population ?
5. Le gouvernement est-il prêt à s'engager auprès de la Confédération pour une pratique plus stricte en matière d'autorisation des biens à double usage ?
6. Depuis sa réponse du 17 août 2022 à l'interpellation « Actifs russes : comment le canton de Berne applique-t-il les sanctions ? », le canton de Berne a-t-il bloqué d'autres avoirs de personnes visées par les sanctions et les a-t-il déclarés au SECO ?

Motivation de l'urgence : la guerre continue ; chaque mesure susceptible de contribuer à réduire son financement ou son soutien doit être mise en œuvre immédiatement. Pour cette raison, et pour la réputation de l'industrie bernoise des machines, il est important de faire rapidement la lumière sur ce sujet.

Destinataire
– Grand Conseil